



Herbeys Infos

Bulletin Municipal

N° 265

Janvier 2024



Comme j'ai pu le faire lors de la cérémonie des vœux, je vous renouvelle pour 2024 au nom de la Municipalité tous mes souhaits de santé, bonheur et surtout une belle, douce et heureuse vie à Herbeys.

La nouvelle année démarre seulement et nous serons pleinement mobilisés pour continuer à gérer la Commune avec rigueur et professionnalisme afin de vous apporter les meilleurs services et animations.

J'en profite pour saluer et remercier tous les bénévoles et présidents de nos nombreuses associations qui forment le socle de notre communauté de vie.

Je rencontre tous les jours des herbegeois de toutes générations dont les idées, initiatives, savoir-faire, sens de l'innovation, gentillesse et humour sont pour moi sources d'inspiration, de motivation et me rappellent quotidiennement le sens de mon engagement de Maire.

En plus de la gestion des affaires courantes, la réhabilitation de la Grange du Château deviendra réalité en 2024. Ce projet nécessite un fort investissement des élus avec le souci de garder le cap, respecter les dates du planning et surveiller le budget voté à ne pas dépasser.

Un lourd mais beau chantier !

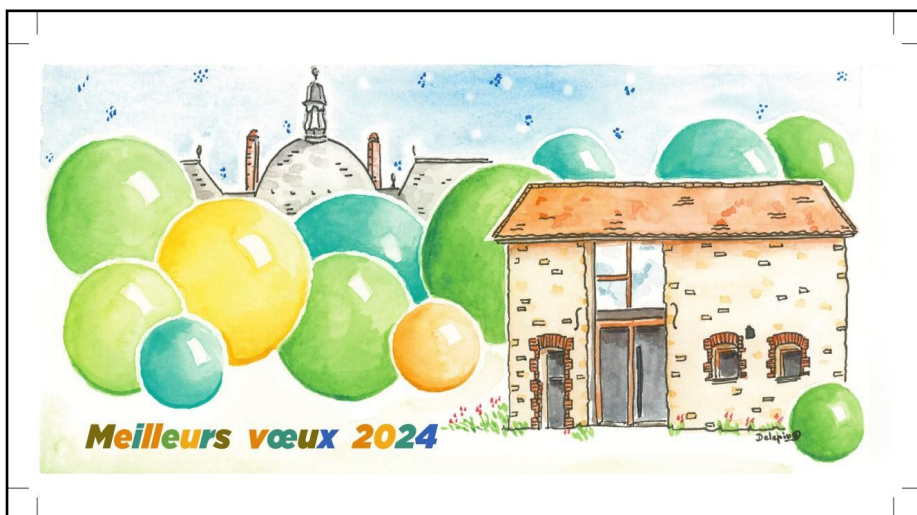
D'autres projets et initiatives jalonnent également l'année avec des choix prioritaires au regard des moyens de la Commune.

Le mandat de Maire est un mandat de passion et de plaisir dans l'action.

Encore bonne année à chacune et chacun.

Bien à vous.

Le Maire,
Françoise FONTANA.



Mairie d'Herbeys

www.herbeys.fr

Téléphone : 04 76 73 63 76 Fax : 04 76 72 09 65

Courriel : commune.herbeys@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.herbeys.fr>

Pour contacter vos élus : prenom.nom@herbeys.fr

Merci de mettre la commune d'Herbeys en copie de vos mails pour vous assurer que vos messages sont pris en compte lorsque vos élus sont absents.

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 19h00

Mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 11h30

Vendredi : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 17h00

Bibliothèque Municipale

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h

Vendredi : 16h - 19h

Samedi : 9h-12h

Horaires des tondeuses et machines à respecter :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00

et de 14h00 à 19h00

Les samedis de 9h00 à 12h00

et de 15h00 à 18h00

Interdit dimanches et jours fériés

Arrêté Préfectoral n°38-2016-05-12-0005

Interdiction du brûlage des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pied, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel pour tous.

Chasse : la chasse est ouverte

toute la semaine sauf le vendredi

du 10 septembre 2023 au 29 février 2024.

Vigilance cambriolage

Prévenir la gendarmerie d'Eybens
au 04 76 25 43 93

en cas de comportement suspect.

ENEDIS

Accueil Raccordement Electricité :

09 69 32 18 11

www.connect-racco.enedisdistribution.fr

Raccordement producteurs

(photovoltaïque, éolien... : 09 69 32 18 00

Accueil administrés :

Dépannage : 09 72 67 50 38

Autres renseignements : 09 69 32 18 53

Télécharger gratuitement l'application

«ENEDIS à mes côtés». Les clients pourront contacter facilement les services dépannage ou raccordement d'ENEDIS, obtenir des informations sur les coupures d'électricité et des recommandations en matière de prévention des risques électriques.

Régie Eau et Assainissement de la Métro : 04 76 59 58 17

Régie des Eaux de la Métro :

Secrétariat secteur : 04 85 59 50 00

Astreinte : 04 76 98 24 27

**Les habitants ont accès librement à l'ensemble des
22 déchetteries de l'agglomération grenobloise**

(cf liste <http://www.lametro.fr/107-dechetterie-grenobleagglomeration.htm>)

Déchetterie de Vaulnaveys :

du lundi au samedi de 9h00-12h00 / 13h00-18h00

Fermeture à 17h30 en période hivernale.

Route de Brié à Vaulnaveys-Le-Haut Tél : 04 76 03 26 80

Ramassage des poubelles : le vendredi.

Bacs de recyclage sur la place du marché et au terrain de sport

Commande de containers, de composteurs : 0 800 500 027

Permanence architecturale : prise de rdv avec l'architecte conseil au
04 85 59 99 35 ou par courriel henry.galindo@grenoblealpesmetropole.fr

Relais Assistants Maternels : contacter le 04 76 78 89 09

Cabinet médical d'Herbeys : contacter le 04 80 42 24 77

Conciliateur de justice (Maison des Habitants Capuche à Grenoble) :
contacter le 04 76 87 80 74

Maison de justice et du droit (25 avenue de Constantine à Grenoble) :
contacter le 04 38 49 91 50 / mjd-grenoble@justice.fr

Défenseur des droits (autorité constitutionnelle indépendante chargée de
veiller à la protection de vos droits et libertés) :

contacter le 09 69 39 00 00 ou www.defenseurdesdroits.fr

Plateforme solidarité femmes : 3919

Marché d'Herbeys : dimanche de 9h00 à 12 h00 en face de la Mairie :
boulangier, fromager, boucher, vins et jus de fruits, fruits et légumes, articles
artisanaux en tissu. En saison : légumes locaux.

Sandrine Martin-Grand

et Michel Doffagne, conseillers

**départementaux, sont à votre disposition
pour vous rencontrer.**

Rendez-vous auprès de leur collaboratrice
Nathalie Béranger au 04 76 00 37 47 ou par
courriel: nathalie.beranger@isere.fr

Sommaire

☞ Informations diverses : pages 2 à 7 et 18-19

☞ Ça s'est passé près de chez vous : pages 8 à 13

☞ CR du Conseil municipal du 22/01/2024 : pages 14 à 17

☞ Annonces : page 5

☞ Dates à retenir: page 20

Zoom sur les agents municipaux en charge des élèves de section maternelle

Les Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) accompagnent les enfants de maternelle dans leurs activités, apportent aux enseignantes leur soutien avec une expertise technique et éducative ; elles assurent avec efficacité l'encadrement des temps périscolaires de cantine et de garderie.

Leurs missions sont déterminantes pour que l'entrée à l'école des plus jeunes se déroulent dans les meilleures conditions. A Herbeys, elles œuvrent tout en douceur pour garantir la sécurité des enfants et s'impliquent dans le cadre du projet pédagogique afin d'offrir des activités adaptées à leur âge et à leur sensibilité.



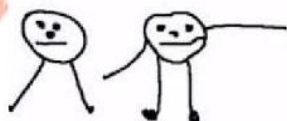
Noémie, Sandra et aujourd'hui Elodie écoutent, consolent, câlinent et soignent les petits bobos Elles accompagnent les enseignantes lors des sorties scolaires, préparent, entretiennent le matériel et les locaux destinés aux enfants. Au plus près des petits, elles aident ceux qui sont en difficulté au moment du repas et sont également le précieux relais pour échanger avec les parents.

Nous avons pu constater de récents changements.

☺ Au sein de l'équipe, avec le départ de Virginie qui prépare l'arrivée d'un bébé, remplacée d'abord par Sandra (que nous remercions pour son intervention !) puis aujourd'hui par Elodie à laquelle on souhaite bienvenue.

☺ En termes d'organisation, avec les bonnes idées de Noémie qui a, entre autres, mis en place deux services de cantine et l'aménagement d'une salle adaptée, dédiée aux activités périscolaires des petits élèves.

Avec les qualités relationnelles et d'adaptabilité, la patience, le sens de l'écoute et de la polyvalence, nous bénéficions à Herbeys d'une équipe ATSEM remarquable.



Merci à chacune d'entre elles !



Etat civil de l'année 2023

Naissances

VIALETTE BARBE Lilwenn, le 14/01/2023
 LEFEBVRE Margot, le 24/01/2023
 PRALLET Candice, le 04/02/2023
 RANEA Alba, le 23/02/2023
 DEMARS Eden, Le 10/03/2023
 VIVIER Oscar, le 11/05/2023
 EZCURRA Mako, le 03/06/2023
 VANVOORHEES Cian, le 14/06/2023
 BOITEL COMBAZ Louisa, le 21/08/2023
 SEGUY Isadora, le 14/10/2023
 SALA Samuel, le 16/10/2023
 FOUJANET Anaëlle, le 18/11/2023
 KETFI Lya, le 28/11/2023
 SORIA Giulio, le 13/12/2023
 SORIA Lino, le 13/12/2023
 DALONNEAU Thibaut, le 26/12/2023

Mariages

BALLESTER Alban et PELLETIER Stéphanie, le 01/04/2023
 JARBU Salim et LACROIX Nelly, le 22/04/2023
 CATANY Vincent et LAMBOUR Nora, le 26/05/2023
 RIVERO Franck et LEQUEUX Valérie, le 17/06/2023
 CHALLON Jérôme et BOUSSEKINE Sylvie, le 02/09/2023
 WAGNON Thierry et GALLI Isabelle, le 23/09/2023
 DEVINOY Sylvain et SECCI GISELLU Elena, le 05/10/2023

Décès

GOULUT Micheline épouse DEVINOY, décédée le 26/01/2023
 SEIGLE Annie épouse BRIGNONE, décédée le 27/01/2023
 BONJOUR René, décédé le 05/02/2023
 PITIS Evelyne épouse LEIBLOD, décédée le 01/04/2023
 DIDIER Robert, décédé le 18/04/2023
 BIRTLES Patricia épouse JOSSERAND, décédée le 18/06/2023
 GRAU Guy, décédé le 08/12/2023

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement



Les jeunes doivent se faire recenser à l'âge de 16 ans.

Le recensement est **obligatoire**.

A l'issue de cette démarche, une attestation leur sera délivrée.

Ils doivent se présenter à la Mairie de leur domicile, dès leur seizième anniversaire, munis du livret de famille et de la carte nationale d'identité ou du passeport.

Le recensement permet à l'Administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Comment se déroule la Journée Défense et Citoyenneté ?

En général, la JDC dure 7h30 à compter de l'heure de convocation.

Durant votre JDC, vous recevez :

- des enseignements sur les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale et sur les différentes formes d'engagement,
- un enseignement sur le civisme, sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français,
- une information sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la lutte contre les préjugés sexistes et sur la lutte contre les violences physiques, psychologiques ou sexuelles commises au sein du couple.
- vous passez également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

À la fin de la journée, un certificat individuel de participation à la JDC vous est remis.

Inscriptions rentrée scolaire 2024-2025

ENFANTS NÉS EN 2021 ET NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE

Première étape : inscription en Mairie

- Avec les pièces suivantes : livret de famille et justificatif de domicile récent. La Mairie vous délivrera alors un certificat d'inscription signé par Madame le Maire.
- Prendre contact avec la directrice de l'école par mail : ce.0380633g@ac-grenoble.fr pour définir un rendez-vous.

Deuxième étape : inscription à l'école

Le jour de l'inscription administrative à l'école, merci de vous munir des photocopies ou originaux suivants :

- carte d'identité ou passeport,
- livret de famille,
- carnet de santé de votre enfant à jour des vaccinations obligatoires (DTP) ou certificat médical de non-vaccination établi par le médecin,
- certificat d'inscription signé par Madame le Maire.

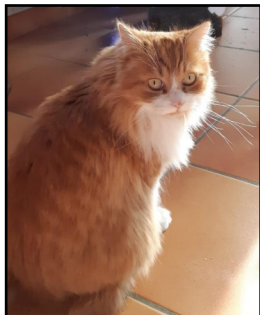
Annonces

Nouveaux herbigeois, nous sommes à la recherche d'une personne de confiance pour récupérer, à partir de septembre 2024, notre fille de 3 ans et demi à la sortie de l'école d'Herbeys.

Nous aurions besoin de :

- 2 soirs / semaine,
- sortie école périscolaire 18h15,
- retour à notre domicile (possible à pieds),
- bain / repas jusqu'à 19h15 (heure à laquelle nous rentrons du travail).

Si vous êtes intéressé, merci de nous contacter à l'adresse mail : siebert.claire@gmail.com ou par téléphone : 06 45 36 02 47.
Claire et Julien Leenhardt



Notre chat « Toulouse » a disparu de notre domicile à Herbeys dans la soirée du 1er au 2 octobre 2023.

Depuis quatre mois maintenant, nous sommes sans nouvelles et très éprouvés par sa disparition sans savoir ce qui lui est arrivé.

Si vous avez la moindre information, même négative, je vous remercie de m'en faire part.

Sylviane DELEPLANQUE 254, chemin de Pragard 38320 HERBEYS
Tel. 06 83 20 49 98

MATTHIAS RDS
07 83 75 10 58



Professionnel qualifié
Dépose
Ragréage
Pose de sol PVC
Soudure à chaud
Parquet flottant



matthias38650.rds@gmail.com
38320 HERBEYS

Jeune couple installé depuis un an au Vial à Herbeys, nous nous plaisons dans notre appartement mais il nous manque un espace pour cultiver un potager.

Nous sommes donc à la recherche de celui-ci pour nous en occuper dès que possible.

Nous sommes ouverts à toute proposition, y compris pour créer un jardin collectif.

N'hésitez pas à nous contacter :

marjolainegrosbalthazard@yahoo.fr ou 06 86 23 02 59.



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Aidez-nous à sauver nos abeilles !!!

Campagne communale de piégeage des frelons asiatiques



Cet automne le frelon asiatique a exercé une pression sans précédent sur les colonies d'abeilles herbigeoises. Il a causé de nombreux dégâts sur les ruches, mais aussi sur les fruitiers.

En 2023, 6600 nids ont été recensés en Rhône-Alpes soit le double de l'année précédente. **A Herbeys, c'est le même constat : 4 nids en 2022 et 7 nids en 2023 !**

Cette prédation du frelon asiatique vient s'ajouter à des conditions climatiques défavorables pour l'apiculture et au parasite du varroa destructor.

Le frelon asiatique est une menace grave pour les filières apicole et agricole.

Il nuit à l'ensemble des pollinisateurs qui contribuent à la reproduction de 80 % des espèces de plante à fleurs. Il établit son nid en zone agricole ou zone boisée mais aussi près des centres bourg, et la destruction de ces nids est très coûteuse pour les collectivités.

Une action collective : distribution de pièges sélectifs aux habitants d'Herbeys

Pour lutter **collectivement** contre ce fléau, le **Collectif Citoyen Herbeys (CCH)** avec le soutien de la Mairie lance une **grande campagne communale** pour piéger un maximum de frelons asiatiques dès ce printemps 2024.

Le CCH et la Mairie proposent aux habitants volontaires d'installer des pièges sélectifs dans leur jardin ou leur terrain arboré.

Des pièges seront ainsi distribués aux particuliers dès la mi-février contre une participation de **5€ par piège**. La campagne se déroulera sur une période de quelques semaines entre début avril et fin mai.

Elle permettra de limiter le nombre de reines frelon asiatique (dénommées « FONDATRICES ») et de diminuer ainsi le nombre de futurs nids. Attention cependant, cette campagne doit se faire de manière ciblée, pour diminuer le risque de piégeage des autres espèces. Il est donc primordial de n'utiliser que des pièges sélectifs, comme ceux qui vous seront distribués.

Afin d'obtenir des résultats probants, dans la mesure du possible et dans le respect des propriétés privées, la mise en œuvre du piégeage sur Herbeys se fera au plus proche des recommandations des études de l'Itsap (Institut de l'abeille) sur les stratégies de piégeage et suivant une coordination locale rigoureuse par les apiculteurs d'Herbeys.

Pour sauver les abeilles, nous avons besoin de vous !

Pour obtenir votre / vos piège(s) c'est simple !

Merci de réserver au préalable vos pièges par sms au : **07 66 19 19 66**

ou par mail à l'adresse : luttefrelon@cch-herbeys.fr, en précisant votre nom, votre email, numéro de téléphone, adresse du lieu de piégeage.

Les pièges réservés pourront être retirés :

- le mardi 13 février en mairie lors de la réunion publique d'information sur cette campagne : de 19h à 21h,
- le mercredi 6 mars pendant le Repair Café : de 9h à 12h,
- sur le marché d'Herbeys dimanche 10 mars.

Participez au piégeage de printemps !

Pour que cette prochaine campagne nationale de piégeage de fondatrices soit un succès, nous devons tous nous mobiliser !

Merci d'avance pour votre participation et votre soutien ☺ .

Contact :

SMS au 07 66 19 19 66 ou email : luttefrelon@cch-herbeys.fr



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

CAMPAGNE COMMUNALE DE PIÉGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

Réservez vos pièges :

- par SMS au 07 66 19 19 66
- par email à luttefrelon@cch-herbeys.fr

Retrait :

- mardi 13 février à la MPT à partir de 19h
- lors du Repair Café du 6 mars de 9h à 12h à la MPT
- sinon contactez le CCH au 07 66 19 19 66




Collectif Citoyen Herbeys
luttefrelon@cch-herbeys.fr



Cérémonie des vœux 2023

Herbeys

Vœux : Françoise Fontana promet un gel de la fiscalité en 2024

La cérémonie des vœux du maire d'Herbeys, Françoise Fontana, aux habitants de sa commune, a eu lieu vendredi 19 janvier, à 19 heures, dans la grande salle de la Maison pour tous bondée de monde pour ce rendez-vous annuel avec l'ensemble des élus du conseil municipal.

De nombreux projets ont été menés en direction des enfants l'an dernier : ouverture du centre de loisirs, arrivée de la nouvelle directrice de l'école Cédrine Diaz et de nouveaux encadrants de l'équipe périscolaire qui a renouvelé les activités proposées aux 3-12 ans.

Du côté des actions sociales menées par le CCAS, la maire a cité le déjeuner champêtre et les anniversaires des centenaires du village. La créa-

tion du Repair café par le Collectif citoyen d'Herbeys a également rencontré un franc succès.

La maire a ensuite annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts cette année, car les finances sont solides.

Elle a ensuite souligné la rénovation de l'éclairage public (leds, modulation de l'intensité lumineuse, extinction de 23 h à 5 h), l'église restaurée, la fontaine de Romage remise en eau, l'ancien chemin de la Marèche rouvert, la lutte contre le frelon asiatique.

Les travaux de la grange du château devraient être achevés à l'issue du 1^{er} trimestre 2024 pour y accueillir une crèche privée. Cette bâtisse est propriété de la commune.



Françoise Fontana, la maire.

Enfin, grâce à l'aide financière de la Métropole, la désimperméabilisation autour de l'église et dans l'espace public a été menée.

● C.F.-C.

Remerciements aux chasseurs d'Herbeys qui ont offert le pain cuit au feu de bois et les terrines de sanglier ainsi qu'à JONATH pour avoir offert les plateaux de charcuterie.



Valentin SILVIN, magicien herbigeois, a animé la soirée.

Herbeys a fêté la montagne avec « la tournée des Refuges »

Le 9 décembre 2023, la Maison pour Tous d'Herbeys a été le théâtre d'une journée exceptionnelle célébrant la montagne et la gastronomie bio et locale sur des rythmes jazz et folks.

Guides de Grenoble : ambassadeurs de la montagne

En fin d'après-midi, bravant la pluie, le bureau des guides de Grenoble était à Herbeys avec des animations dédiées à la montagne. Deux guides, habitants d'Herbeys, Jean-Baptiste DERAECK et Jérémy BRAUGE ont partagé avec le public leur passion pour l'alpinisme avec une importante démonstration de matériel.

Herbiflettes géantes : un festin montagnard

Dans la soirée deux tartiflettes géantes ont été servies. Réalisé avec des produits locaux par des bénévoles, ce festin montagnard a réuni la communauté autour d'une table conviviale de 190 couverts. Les rires et les discussions ont résonné dans l'air alors que les convives dégustaient ces plats emblématiques de la cuisine alpine exclusivement réalisés avec les produits des fermes d'Herbeys et alentours que l'on retrouve au magasin « Herbes et Coquelicot » au centre du village.

La Tournée des Refuges : une symphonie des cimes

La pièce maîtresse de la soirée était sans aucun doute le concert exceptionnel du collectif "La Tournée des Refuges". Fondé en 2013 par Gaspard Panfiloff, un enfant du Taillefer, ce groupe propose une expérience musicale atypique. Les musiciens, portant leurs instruments sur le dos, parcourent la montagne à pied pour offrir des concerts uniques en refuge. Leur musique, inspirée de divers horizons, a envoûté un public de tous âges.

Avec un son de très grande qualité (Luc MONTAUDON) les 4 très bons musiciens de "La Tournée des Refuges" (Coline RIGOT au violon, Jean Christophe GAIRARD violon et chant, Romain GOURKO Balalaïka et chant, Gaspard PANTILOFF Balalaïka Guitare et chant) ont su captiver l'audience et faire danser le public sur des rythmes folkloriques jusque très tard...



L'après-midi galette des Rois du CCAS

Vendredi 2 février à 14h00 à la Maison Pour Tous, le Centre Communal d'Action Sociale d'Herbeys a convié près d'une centaine de seniors de 70 ans et plus à une après-midi galette des Rois.

Après un accueil chaleureux de Mme le Maire, après de grands sourires et applaudissements, les galettes ont été découpées. Ce fut un bon moment de partage et de convivialité. C'est avec impatience qu'ils attendent de se retrouver au déjeuner champêtre du CCAS du 18 juin prochain.

A noter qu'en cette année 2024, Herbeys compte deux centenaires !



Le p riscolaire en images



TOC-TOC

Le 12 septembre dans la salle de la Maison Pour Tous d'Herbeys, 140 spectateurs sont venus applaudir la Cie « T'es au taquet » qui jouait la pièce de théâtre TOC-TOC.

Une troupe basée à Vaulnaveys avec des comédiens de très haut niveau qui a ravi le public herbigeois. Même si *Toc-Toc* est signée par Laurent Baffie, la pièce ne fait pas dans la vulgarité ou la lourdeur.

On retrouve six comédiens énergiques, justes dans leur rôle de maniaque, dans une mise en scène bourrée d'humour et de plaisir, et c'est ce qui a fait son succès!

Drôle, mais sans se moquer

On peut le dire : cette pièce est hilarante. Pendant presque deux heures, le public découvre six patients et six troubles obsessionnels compulsifs, qui sont joués avec humour, sans trop en faire. Coprolalie, Gilles de la Tourette, arithmomanie, nosophobie, toc de vérification, incapacité à marcher sur les lignes... Voilà ce qui compose le cabinet du docteur Stern.

Mais ce qui est fascinant, c'est que c'est drôle, intense mais cela reste « soft ». On ne tombe ni dans une folie éclatante, ni dans du grand n'importe quoi. Même si toute la pièce se déroule dans un seul endroit, la salle d'attente du docteur Stern, la comédie est assez rythmée pour que l'on ne s'ennuie pas une seconde. La première partie est un peu plus longue, mettant en place l'intrigue et présentant tour à tour les différents personnages, mais en seconde partie tout s'accélère et tout prend son sens.

Les six personnages atteints de tocs sont caricaturés dans la bonne mesure. Le spectateur n'a pas pitié, mais il n'a pas non plus une position de jugement. Il assiste simplement à une thérapie de groupe qui tourne au vinaigre et qui entraîne de nombreux quiproquos. Si les tocs sont à l'honneur dans cette pièce, ils font rire par leur interprétation seulement, pas à cause de leur pathologie. Les troubles sont extrapolés et c'est sans surprise que la salle d'attente remplie des différents tocs devient la scène d'un spectacle bruyant et comique.

Des personnages aussi drôles que sympathiques

Ils sont six sur scène et exposent chacun un toc bien particulier : un retraité atteint de Gilles de la Tourette insulte à tout va, un chauffeur de taxi voit son mariage en danger à cause de sa manie à tout calculer, une laborantine nommée Blanche est obsédée par la propreté et les microbes, une adorable vieille dame vérifie tout plusieurs fois, un jeune homme d'une vingtaine d'années refuse de marcher sur des lignes et une adorable jeune femme a la manie de tout répéter deux fois lorsqu'elle parle.

On est vite séduits par les six protagonistes, tant par leur jeu que par leur syndrome qui pourrit leur vie.

Tous viennent dans un seul but : aller mieux. Même si le rire est omniprésent, il n'en reste pas moins touchant de voir à quel point ces troubles compulsifs peuvent handicaper la vie des individus, et les acteurs l'illustrent parfaitement.

Enfin, le public, tout au long de la pièce, découvre une certaine solidarité entre les patients, qui à première vue était quasi inexistante. Chacun oublie sa petite personne et se concentre sur son prochain, ce qui peut être la clé de la guérison ou du moins, un certain apaisement ...



Le Lecture Café

Partager, échanger, découvrir ou tout simplement écouter les coups de cœur ou les coups de griffes des lecteurs.... C'est au Lecture-Café que cela se passe ! Un moment convivial et chaleureux, ouvert à tous, jeunes ou moins jeunes, que vous soyez adhérents ou non !



Les prochains rendez-vous :

Vendredi 26 janvier 2024, de 14h30 à 16h

Samedi 16 mars 2024, de 10h à 11h30

Vendredi 3 mai 2024, de 14h30 à 16h

Samedi 22 juin 2024, de 10h à 11h30

Les Fantastiques Familles...

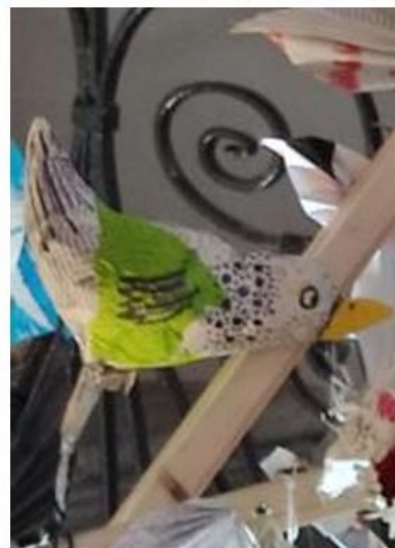
La médiathèque et la Maison Pour Tous ont mis en place un atelier d'écriture intergénérationnel avec des herbigeois (mais pas que !) et les élèves de la classe de **Karine (CM2)**. Accompagnés de **Yann Rambaud**, auteur jeunesse et compositeur, et de **Dominique Osmont**, animatrice en atelier écriture, les 34 participants ont reconstitué des « familles », comme celle découverte par chacun dans le roman « **La fantastique famille Poulet** ».

Trois séances d'écriture et de composition sont prévues et laissent place à l'imaginaire, et à un peu de folie, dans un travail collectif qui permet à chacun d'exprimer ses émotions et de conjuguer lecture, écriture, musique et chant. Les familles prennent vie... famille Panthère, famille Tortue, famille Vipère, famille Mésange, famille Moustique, famille Hamster, famille Sanglier, famille Girafe.... Quelles drôles d'histoires ces familles ont-elles à conter, à chanter ?

Pour le découvrir, venez assister à la lecture musicale et contée qui vous est proposée **le vendredi 12 avril à 17h, dans la grande salle de la MPT**. Venez encourager et applaudir le talent de nos fantastiques familles !



L'Arbre Merveilleux



En novembre dernier, deux classes ont participé à l'élaboration d'une œuvre collective ayant pour thème l'arbre dans la bande-dessinée. Sous l'œil avisé de la plasticienne **Charlotte Louste-Berger**, les enfants ont peint, collé, plié, confectionné divers éléments pour compléter la sculpture.

Le 12 janvier dernier, les élèves de la classe de **Cédrine (GS-CP)** et de **Viviane (CP-CE1)** se sont rendus aux Editions Glénat (ex couvent Sainte-Cécile) à Grenoble pour découvrir l'exposition sur les arbres et admirer leur œuvre : oiseaux, fruits, champignons, fleurs, feuillages... un arbre merveilleux fait de papier, un arbre aux milles couleurs qui a ravi tous les enfants.



Chacun est reparti avec une petite boîte dans laquelle se cache une forêt de papier.

Compte-rendu du Conseil municipal

Le 22 Janvier 2024, le Conseil municipal d'Herbeys s'est réuni à 19h00.
Annick MICHOUUD est désignée secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Etaient présents : Denis CLOR, Franck FLEURY, Françoise FONTANA, Annick MICHOUUD, Isabelle PATUREL, Pascal RABOT, Odile SOUVIGNET, Gilberte TORRE, Olivier ULRICH, Stéphane VINCENT.

Absents excusés : Dorisse DELEPINE (pouvoir donné à Olivier ULRICH), Fabrice AUBERT (pouvoir donné à Stéphane VINCENT), Caroline DECOOL (pouvoir donné à Isabelle PATUREL), Éric DEGROISSE (pouvoir donné à Françoise FONTANA)

Absent : 0

Ouverture de séance : 19h00

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 10

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil : 27.11.2023 Vote : unanimité

N°2024- 01

Objet : Ouverture par anticipation des crédits budgétaires de la section d'investissement 2024

Rapporteur Denis CLOR

Denis CLOR rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales : article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) .

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 352 944.00 € , non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre	crédits votés au BP 2023	crédits de reports	décision modificative	total crédits inscrits 2023	ouverture anticipé des crédits 2024
20	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	7 500.00 €
204	2 250.00 €	0.00 €	0.00 €	2 250.00 €	562.50 €
21	317 800.00 €	0.00 €	0.00 €	317 800.00 €	79 450.00 €
23	1 061 726.00 €	0.00 €	0.00 €	1 061 726.00 €	265 431.50 €
Total	1 411 776.00 €	0.00 €	0.00 €	1 411 776.00 €	352 944.00 €

Le Conseil s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **décide** d'accepter les propositions d'ouverture par anticipation des crédits d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote : unanimité

N°2024- 02**Objet : Admission en non-valeur de titre**

Rapporteur Denis CLOR

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs.

Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : recours amiable, lettres de rappel, commandement, opposition à un tiers détenteur auprès des banques, de l'employeur ou de la CAF.

Le comptable informe le Conseil qu'il n'a pu recouvrer deux titres et en conséquence demande les admissions en non-valeur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **admet** en non-valeur les titres de recette dont le montant s'élève pour l'année :

2019	T700006	50.17€
2019	T70000520	42.53 €
TOTAL		92.70 €

- **dit** que les crédits sont inscrits au budget principal de la Commune au chapitre 65,

- **autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

N°2024- 03**Avenant à la convention de portage de repas à domicile avec la société « Age d'Or » et actualisation des tarifs des repas livrés à domicile à compter du 01 janvier 2024**

Rapporteur : Françoise FONTANA

- vu le CGCT et notamment l'article L2121-29 qui prévoit que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

- vu la convention du 28 septembre 2016 entre la commune d'Herbeys et l'association « Second souffle » concernant la livraison de portage de repas à domicile sur la commune,

- vu la délibération n°2016-53 fixant les tarifs des repas livrés à domicile à compter du 01 janvier 2017,

- vu la délibération n°2021-27 relative à l'avenant à la convention de portage de repas avec la société « Second souffle » et actualisation des tarifs des repas livrés à domicile à compter du 01 octobre 2021,

- vu la délibération n°2023-10 relative au deuxième avenant à la convention de portage de repas avec la société « Second souffle » et actualisation des tarifs des repas livrés à domicile à compter du 01 février 2023.

Depuis septembre 2016, le portage et la fourniture des repas à domicile ont été sous-traités auprès de la société Second souffle franchisée « Age D'or ».

La collectivité veille à mettre en contact les herbigeois intéressés avec le prestataire, qui organise ensuite un premier entretien à leur domicile. La société « Second souffle » assure la fourniture et la livraison des repas en liaison froide au rythme de 4 livraisons par semaine.

Les repas sont facturés à la collectivité qui elle-même les refacture aux usagers selon une grille qui prend en compte le quotient familial du bénéficiaire.

A compter du 01 janvier 2024, les tarifs de « l'Age d'or » vont être revalorisés de la manière suivante :

- 11.52 € TTC par repas, livraison incluse
- 2.02 € TTC par potage, livraison incluse.
- 28.00 € TTC par menu spécial (traiteur Noël, Jour de l'An), livraison incluse.

Il est proposé au Conseil d'actualiser les tarifs communaux des repas livrés à domicile, ainsi que la grille des quotients selon la proposition ci-après :

Quotient familial	Tarif repas 01.02.23	Quotient familial	Proposition 01.01.24
non imposable	6.95 €	non imposable	7.35 €
inférieur à 616	7.70 €	inférieur à 676	8.14 €
entre 616 et inférieur à 923	8.17 €	entre 676 et inférieur à 1014	8.64 €
entre 923 et inférieur à 1231	8.63 €	entre 1014 et inférieur à 1353	9.13 €
entre 1231 et inférieur à 1847	9.78 €	entre 1353 et inférieur à 2029	10.34 €
supérieur à 1847	12.42 €	supérieur à 2029	13.14 €
souper	1.92 €	souper	2.02 €
		Menus spéciaux	28.00 €

Pour rappel, les objectifs de cette proposition sont de :

- conserver le principe d'un tarif selon son quotient familial,
- mettre à jour la grille en fonction du dernier SMIC connu,
- maintenir des tarifs conciliables avec des revenus très bas (inférieur au SMIC, voire au minimum vieillesse),

Après délibération, le Conseil :

- **accepte** les tarifs proposés ci-dessus à compter du 01 janvier 2024,
- **précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif,
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision ainsi qu'à signer le troisième avenant à la convention du 28 septembre 2016 entre la Commune d'Herbeys et l'association « Second souffle » concernant l'actualisation des tarifs des repas à domicile.

Vote : unanimité

Pour information, les 3 466 repas et potages payés à la société Age d'Or – Second souffle représente une somme de 36 465.16€ pour 2023. Les personnes âgées ont été facturées à hauteur de 30 020.60€, soit une participation communale de 6 444.56 € pour l'année.

N°2024- 04

Renouvellement convention avec l'association 30 Millions d'Amis

Rapporteur : Annick MICHOU

Vu :

- la délibération n°2018-20 portant sur la signature d'une convention avec l'association 30 Millions d'Amis dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants sur la Commune,
- la délibération 2022-041 portant renouvellement de la convention avec l'association 30 Millions d'Amis.

Annick MICHOU rappelle que l'association 30 Millions d'Amis accompagne les collectivités qui le souhaitent pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants. Pour 2024, la Fondation demande une participation aux frais vétérinaires à hauteur de 50% du nombre de chats à faire stériliser et à identifier, estimé à 5 animaux (10 en 2023) pour un coût moyen de 90€ par chat.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **approuve** le principe d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune,
- **autorise** Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de gestion des populations de chats errants avec la fondation 30 Millions d'Amis dans la limite de 225 € en 2024 et à prendre toutes les dispositions nécessaires à son application.

Vote : unanimité

N°2024- 05

Acompte de participation 2024 au Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance

Rapporteur : Isabelle PATUREL

Vu :

- la délibération 44 votée par le comité syndical du SICCE en date du 07 décembre 2023 relative au versement des participations communales 2024.

Isabelle PATUREL informe les membres du Conseil du montant de la demande de participation financière liée au fonctionnement du SICCE pour 2024, qui est calculé sur la base de 50% de la participation versée en 2023. L'acompte de participation s'élève pour 2024 à : 5 421 € x 50%, soit 2 710 €.

Le SICCE informe qu'une régularisation sera opérée sur le deuxième acompte de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **approuve** le versement de l'acompte 2024 au Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance
- **s'engage** à ce que les crédits nécessaires soient inscrits au budget communal de l'exercice 2024
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Vote : unanimité

A noter, que la Mairie va demander au SICCE le compte-rendu pour 2022/2023 de l'utilisation du service Relais Petite Enfance pour la Commune d'Herbeys.

N°2024- 06**Autorisation de la collectivité à faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère**

Rapporteur : Isabelle PATUREL

- Vu :
- le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment les articles L.332-13, L.332-23, L.452-30 et L.452-44 ;
 - considérant, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'un service emploi avec une activité dédiée aux missions temporaires, dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais ;
 - considérant, que le Centre de Gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire de 6 % sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion ;
 - considérant que la commune d'Herbeys doit, dans certains cas, faire face rapidement :
 - à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres citées dans l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique ;
 - à des besoins spécifiques (application de l'article L.332-23 alinéa 1 et 2 du Code général de la fonction publique concernant les accroissements temporaires et saisonniers d'activités) ;
 - considérant que la Commune d'Herbeys n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées ;

Il est proposé aux membres du Conseil :

- de recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune d'Herbeys, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **approuve** la possibilité de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère,
- **s'engage** à ce que les crédits nécessaires soient inscrits au budget communal de l'exercice 2024,
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Vote : unanimité

Fin de séance : 19h40

Récapitulatif des actes d'urbanisme 2023

Synthèse des demandes d'autorisations des droits des sols		
	2022	2023
Nombre de dossiers enregistrés		
Certificat d'urbanisme informatif	57	30
Certificat d'urbanisme opérationnel	1	1
Déclaration préalable	47	55
Permis de construire	11	5
dont accordés pour maison individuelle	4	3
Permis de construire modificatif	5	1
Permis de construire transfert	3	0
Permis d'aménager	0	0
Autorisation de travaux	1	1

Pour information l'augmentation de déclarations préalables est essentiellement liée au nombre croissant de poses de panneaux photovoltaïques.

Contrats et Marchés à Procédure Adaptée passés en 2023

Objet du contrat /Marché	Montant HT	Date	Nom attributaire	adresse	Conditions
Maintenance copieur MPT Ecole	0.005€ n&b ; 0.04€ Couleur	04/09/2023	JM Bureautique	38100 GRENOBLE	5 ANS
Maintenance copieur mairie	0.005€ n&b ; 0.04€ Couleur	23/05/2023	JM Bureautique	38101 GRENOBLE	6 ANS
Téléphonie MPT Ecole scc techniques	2 280.00 €	21/11/2023	Grenkle CAMA	93370 MONTFERMEIL	5 ANS 3 MOIS
Progiciel comptabilité - paie	1677.79 €	31/12/2023	Berger-Levrault	92100 BOULOGNE BILLANCOURT	durée 3 ans
opérateur de transmission actes	1814.50 €	31/12/2023	Berger-Levrault	92100 BOULOGNE BILLANCOURT	durée 3 ans
Nettoyage estival desbatiments communaux	7 799.98 €	04/07/2023	EDEN	38400 ST MARTIN D HERES	année 2023
Maintenance Eclairage public	1 440.00 €	22/12/2023	Green Alp	38000 GRENOBLE	Renouvelé annuellement

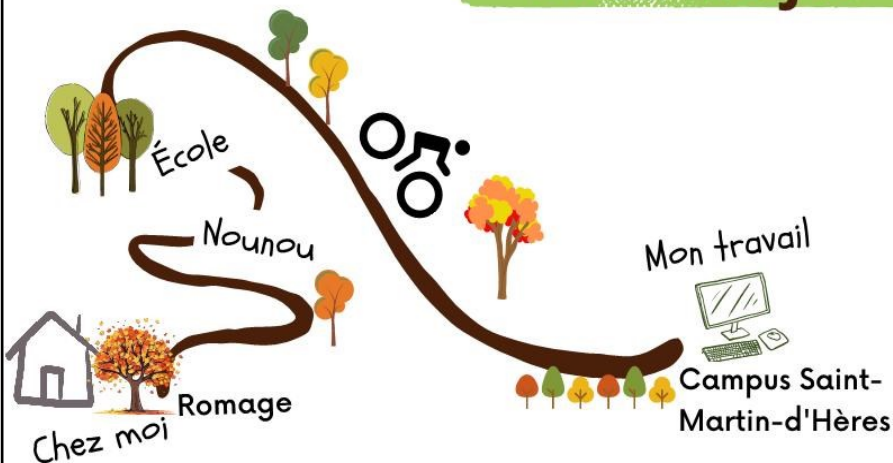
Le vélo électrique

une alternative à la voiture



« J'utilise mon vélo électrique pour tous mes trajets du quotidien : transport des enfants, trajets jusqu'au travail, petites courses, activités associatives, ... »
Clotilde, 32 ans, Romage

Mon trajet



En voiture



17 km



Aller : 40 min

Retour : 40 min

En vélo



17 km



Aller : 45 min

Retour : 60 min

Bilan

Ce que j'apprécie



- J'évite les embouteillages.
- Je passe plus de temps avec les enfants à guetter les animaux et à observer les changements de saisons : l'arrivée des fleurs, du givre, des feuilles d'automne...
- Notre famille est passée à une seule voiture : économies de carburant, d'assurance, d'entretien !
- Je fais une activité physique au quotidien.
- Je participe à l'apaisement du trafic dans le village.

Ce que j'aime moins

- Ne pas pouvoir écouter mes émissions de radio pendant mes trajets.
- Passer du temps à m'équiper en hiver ou les jours de pluie.
- Mes petites frayeurs régulières : quand je roule de nuit et que je croise des animaux, ...

En chiffres

4 200km en 1 an

- 870 kg CO₂e

Calculs réalisés avec le simulateur impactco2.fr/transport

Infos utiles

Itinéraires cyclables
grenoblealpesmetropole.fr/121-circuler-a-velo.htm

Afin de limiter les effets du changement climatique, l'Accord de Paris (2015) a fixé un objectif : limiter la hausse de la température bien en deçà de 2°C d'ici la fin du siècle, en faisant tous les efforts pour la maintenir en deçà de 1,5°C.

Pour y arriver, nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre, et notamment passer à 2 tonnes équivalent CO₂ par an et par habitant d'ici 2050. Aujourd'hui, en moyenne, un Français émet 9,5 tCO₂e par an.

Avec 30% des émissions de CO₂e, le secteur des transports est le 1er secteur émetteur de gaz à effet de serre.

Source :
2tonnes.org

Bistrot en Fête

Le Relais d'Uriage 2024

2.02 Blind Test By MisterBT

Crêpes Party 9.02

16.02 Les amis du Square (live)

Blind Test By Lucas 15.03

5.04 BINGO DRAG SHOW

KARAOKÉ 26.04

17.05 RED RIGHT HANDS (LIVE)

NYAMAKU (LIVE) 31.05

21.06 Djarkos (Live)

THE HELL ZIMMERS (LIVE) 05.07

ET PLEINS D'AUTRES TRUCS COOLS...

www.lerelaisduriage.fr

LE RELAIS D'URIAGE

RESTAURANT
CAFE - BAR
CAVE EPICERIE
RHUMERIE
EVENEMENTS

Restauration tous les midis du lundi au vendredi
Vendredi soir planches apéro et cocktails
Soirées festives

110 Route d'Uriage
38320 HERBEYS
0476736320

www.lerelaisduriage.fr

Ouverture dès 7h30

Service restauration du lundi au vendredi midi
Jardin-terrasse de 400m²

les vendredis jusqu'à 23H30
Planches apéritives
vins à la carte
cocktails

Epicerie:
Fruits bio, Fromages,
saucissons, miel, bières,
sodas locaux, vins...

**Apéros festifs, concerts,
Privatisation pour groupe,
Pétanque Guinguette**

Dates à retenir

EXPOSITION - CONFÉRENCE

Les planètes... tout un monde à découvrir !



100 à 200 milliards de planètes dans notre galaxie, c'est la quantité déjà estimée dans des études théoriques de la deuxième moitié du XXe siècle, d'ores-et-déjà confirmée par presque 30 ans d'observations astronomiques depuis la première découverte d'une exoplanète en 1995.

On ne cesse d'être surpris par la diversité et l'étrangeté des exoplanètes. Notre système solaire serait-il un cas unique dans la galaxie ? Et la Terre, un heureux accident ? Quelles sont les méthodes pour découvrir ces planètes ? Permettront-elles finalement, de répondre à la question que chacun se pose : Sommes-nous seuls dans l'univers ?

Conférence de Jean-Claude Peuzin, le vendredi 22 mars, à 18h, salle l'Estrade, Maison pour Tous. Tout public à partir de 12 ans.

Exposition visible à la médiathèque jusqu'au 30 mars 2024.

Participation à confirmer à bibliotheque@herbeys.fr

Le 8 mars 2024 à 20h30

(réservation sur www.mpt-herbeys.fr)

"JUSTE DES FEMMES" Par le collectif "Gougues de là"

Des femmes et des hommes se mobilisent et luttent contre ces violences de genre, dans leur foyer, dans la rue, dans les associations, dans les instances politiques, dans les tribunaux... D'autres écrivent des poèmes, des chansons, des romans, des pièces de théâtre pour que la violence ne s'épanouisse pas dans le silence.

Ce n'est pas que du théâtre, ce n'est pas que des lectures, ce n'est pas que des chansons... c'est tout ça à la fois.



Herbeys Accueil Solidaire

Assemblée Générale
le lundi 4 mars à 18h à la MPT

Accueillir, héberger et accompagner

Rejoignez l'équipe active de l'association et, même sans adhérer, soutenez l'association

BIC : CMC1FR2A

IBAN : FR76 1027 80 89 2300 0206 0870 131



herbeys.accueilsolidaire@gmail.com

Le 15 mars 2024 à 20h30

Entrée libre sans réservation

CINEMA : projection d'un film choisi par le Collectif Citoyen d'Herbeys après le 7ème FESTIVAL DU CINEMA NATURE & ENVIRONNEMENT de Grenoble.

Le 30 mars 2024 à 20h30

MIKE & RIKÉ DE SINSEMILIA

(réservation sur www.mpt-herbeys.fr)

Souvenirs de Saltimbanques,
C'est notre spectacle à nous... avec vous !



Le 24 mai 2024 à 20h30

LE GOÛT DE LA LANGUE

Par la Cie Les Pas Sages

LE GOÛT DE LA LANGUE où comment deux comédiennes, un comédien et une pianiste revisitent et partagent savoureusement des textes du répertoire contemporain.

Une petite forme théâtrale, parlée, scandée, chantée, mouvementée parfois !

Pour rire, vibrer et s'émuvoir aussi de la poésie et des saveurs des textes de grands auteurs.

Un spectacle tout public.